



Dossier d'inscription

Saison 2026-2027

Site Internet : www.combsplongee.fr

Contact : secretariat@combsplongee.fr



Le CSCV (club Subaquatique Combs la Villais)
est LE club de PLONGÉE de Combs la Ville

**ATTENTION : Conservez ce dossier toute l'année.
Il contient des informations importantes.**

Association Loi 1901 N°5303 - Affiliation FFESSM 07770360
Agrément Jeunesse et Sport n°A577910430



Le CSCV Combs plongée la passion de la plongée depuis 1981

Le monde sous-marin vous intrigue ?

Vous souhaitez découvrir la plongée avec bouteille ou l'apnée ?

Que vous soyez plongeur débutant ou expérimenté, en quête de perfectionnement ou simplement soucieux de pratiquer et de vous maintenir en forme dans une ambiance conviviale.

Le Club Subaquatique de Combs-la-Ville sera heureux de vous accueillir.

L'ensemble des bénévoles (moniteurs et membres du bureau) saura partager leur passion en toute sécurité.

Cette vision a toujours motivé notre action et reste aujourd'hui au cœur de notre engagement auprès de tous nos adhérents.

Le club propose des activités à la fois sportives, ludiques et porteuses de découvertes de soi, le tout dans un esprit de convivialité et de plaisir.

On plonge ensemble ! Rejoignez-nous... Nous vous attendons.

Pascal Bouchet
Président du CSCV

Le Comité Directeur

Le BUREAU

- Président :	Pascal Bouchet	president@combsplongee.fr
- Trésorier :	Eric Lestienne	tresorier@combsplongee.fr
- Trésorier Adjoint :	Philippe Teixeira	tresorier@combsplongee.fr
- Secrétaire :	Pascal Bertin	secretariat@combsplongee.fr
- Secrétaire Adjoint /COM :	Clément Bouchet	
- Secrétaire Adjoint /COM :	Grégory Tournier	

- | | |
|--|--------------------------------|
| - Responsable du Matériel / TIV : | Custodio GUEDES |
| Suppléants : | Jacques ROBERT – Jérôme Cazaux |
| - Responsable Fosse : | Pascal BERTIN |
| - Responsable Sorties : | Joël LABAU |



Les encadrants formateurs

- Encadrant section **Apnée** : Pascal BERTIN (E3 plongée – IE1 apnée)
- Encadrants pour les formations **Plongée avec bouteille** :
- **Formation pour la qualification PE 20** (N1/plongeur encadré jusqu'à 20 mètres):

Clément BOUCHET (E1) - Andreas IRRGANG (E1)

- Formation pour les qualifications PA20, PE/PA40 (Niveau 2)

PA20: plongeur autonome jusqu'à 20 mètres

PE40: plongeur encadré jusqu'à 40 mètres

Joël LABAU (E3) - Daniel DESCOMBS (E3) - Michel MOLINE (E2) - Pascal BOUCHET (E2)

- Formation pour les qualification PA40,PA60,PE60 (Niveau 3)

Daniel DESCOMBS (E3) - Joël LABAU (E3) - Pascal BERTIN (E3)

- Formation des Jeunes : PE12 / PE20 (Plongeur encadré jusqu'à 12 ou 20 mètres)

Daniel RAUFFET (E1) – Éric LESTER (E1) - Pascal BOUCHET (E2) - Yves POBLICO (E1) - Clément BOUCHET (E1)

Tous les membres du bureau ainsi que les encadrants de l'association sont des bénévoles.

À chaque saison, ils sont là pour vous guider, vous aider et partager la passion de la plongée pour le plus grand plaisir de chacun.

Contacts Utiles

<u>Pascal BOUCHET</u>	president@combsplongee.fr	06.46.25.20.05
<u>Jacques ROBERT</u>	jacques@combsplongee.fr	06.09.54.47.22
<u>Eric LESTIENNE</u>	tresorier@combsplongee.fr	
<u>Joël LABAU</u>	joel.labau@combsplongee.fr	06.30.60.07.09
<u>Pascal BERTIN</u>	pascal@combsplongee.fr	06.80.83.19.55
<u>Custodio GUEDES</u>	custo@combsplongee.fr	07.69.62.87.08
<u>Daniel RAUFFET</u>	daniel@combsplongee.fr	
<u>Clément BOUCHET</u>	clement@combsplongee.fr	07.68.13.15.77

Horaires des séances d'entraînement

(Au Centre Nautique Camille Muffat – Piscine de Combs-la-Ville)

Rappel réglementaire : Mise à l'eau uniquement sur autorisation des encadrants présents

Section adultes :

MERCREDI :

19h45 à 22h00 - Plongeurs débutants (prépa PE20), perfectionnement libre ou encadré (*prépa PA20/PE40 et autres niveaux supérieurs*)

Niveau spécifique - Initiateur - prépa N4 - Entraînement Libre ouvert à tous

VENDREDI :

19h45 à 22h00 - Plongeurs adultes prépa PA20 / PE-PA40 – Section Apnée – Entraînement Libre ouvert à tous

DÉROULEMENT DES SÉANCES :

MERCREDI et VENDREDI :

19h45 à 20h00 : Accueil - vestiaire, douche,
20h00 à 21h30 : retrait du matériel au local, séance de formation, en scaphandre ou en libre, en alternance ; la formation théorique faisant l'objet de cours séparés.
21h30 à 21h45 : sortie de l'eau, désinfection et rangement du matériel au local, bref compte-rendu de la séance, report sur le suivi de la formation,
21h45 : sortie de bassins, douche, et retour aux vestiaires.
22h00 : sortie vestiaire (22h15 fermeture Piscine)

Section enfants et jeunes plongeurs :

SAMEDI : créneau réservé aux enfants : de 13h20 à 15h00 à la piscine

DÉROULEMENT DES SÉANCES :

13h25 à 13h30 : Accueil - vestiaire, douche,
13h30 à 14h45 : retrait du matériel au local, séance de formation, en scaphandre ou en libre
14h45 à 15h00 : sortie du bassin, bref compte-rendu de la séance, report sur le suivi de la formation, désinfection et rangement du matériel au local, douche, vestiaire.

FUNCTIONNEMENT DE LA FOSSE A BOUSSY ST ANTOINE



Selon calendrier disponible sur le site combsplongee.fr

- pour les plongeurs N1 minimum et plus. Fosse de 12 m - Mercredi
- pour les préparations N1 et les jeunes plongeurs. Fosse de 6 m - Vendredi

Les absences et désistements tardifs feront l'objet d'un échange avec les responsables;
Les inscrits, rejetés faute de place, seront prévenus par le responsable fosse.

DÉROULEMENT DES SÉANCES :

19h45 : Arrivée à la fosse, vérification des présents, composition des palanquées.
19h50 : Vestiaire, douche, récupération du matériel.
20h15 : Mise à l'eau pour la séance d'entraînement
21h15 : Sortie de la fosse, désinfection et rangement du matériel, bref compte-rendu de la séance, report sur le suivi de la formation, douche, vestiaire.

Des fosses complémentaires feront l'objet d'une communication indépendante, incluant des consignes particulières et d'une participation financière dédiée.

BULLETIN D'ADHÉSION Individuel

Inscription et Règlement par HELLOASSO

Le lien sera actif sur le site internet

à partir du 5 septembre 2026.

Documents à fournir (**voir le guide**) : par mail ou le site

- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la plongée - **CACI** (COPIE)
- L'autorisation parentale pour les mineurs.
- 1 photo d'identité (**obligatoire pour les nouveaux adhérents**) (photo par téléphone convient)

Pour information :

- La licence FFESSM inclut : Assurance Responsabilité Civil (dommage à autrui), *mais ne vous protège pas contre vos dommages corporels.*
- L'Assurance Individuelle accident (dommage à soi-même) peut-être souscrite en supplément directement lors de l'adhésion.
- Le coût de l'adhésion est à tarif dégressif à partir du 2^{ème} adhérent de la même famille.
Il ouvre l'accès aux fosses programmées à Boussy saint Antoine

Les tarifs pour la saison 2026-2027

Licence 2026-2027			€
Adulte 50€ Jeune (12/15 ans) 31,50€ Enfant (8/11 ans) 14,50€	+		
Adhésion CSCV (16 ans et +) 198 €			€
Encadrant (actif)- 110€	+		
Adhésion jeune (12 à 16 ans) 171 €			
Adhésion enfant (moins de 12 ans) 150 €			
RÉDUCTION de 18 € sur le deuxième adhérent et les suivants	-		
Assurance individuelle accident plongée* (voir tarifs FFESSM)	+		€
Total	=		€

** L'assurance plongée complémentaire est fortement conseillée pour les sorties en milieu naturel.*

Pour les débutants, la formule Loisir 1 est généralement suffisante. Pour les niveaux supérieurs, trouver la formule qui correspond à votre besoin. Attention, vos assurances "classiques" ne couvrent pas toujours les risques spécifiques à la plongée.

Un test de nage sera réalisé afin de s'assurer que vous serez en mesure de réaliser les exercices lors de votre formation.

- pour les enfants 25 m
- pour les adultes 50 m

AUTORISATION PARENTALE (plongée jeune)

Structure (club/SCA) : **CSCV – Combs Plongée**

Les profondeurs et niveaux réglementaires sont donnés à titre indicatif, seuls le moniteur et l'encadrement du club sont habilités à les autoriser.

- o Plongeur encadré 6m à partir de 8 ans, (Bronze / Argent)
- o Plongeur encadré 12m à partir de 10 ans, (Or),
- o Plongeur encadré 20m à partir de 12 ans (Or / PE 20 / niveau 1),
- o Plongeur encadré 40m à partir de 14 ans. (Sous conditions)

La plongée Jeune en scaphandre se fait dans une adaptation prudente et progressive à la profondeur avec une approche individualisée par les encadrants. L'optimisation par les encadrants des conditions de la plongée des jeunes reposent sur les conseils de la Commission Technique nationale et de la Commission Médicale et de Prévention nationale de la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins.

Vous pouvez prendre connaissance de ces conseils en matière de plongée pour les jeunes sur <https://medical.ffessm.fr/actualites/jeunes-plongeurs-et-profondeurs>

Je soussigné(e) :

Agissant en qualité de¹ : père mère tuteur légal

Autorise la personne mineure nommée ci-dessous :

Nom : Prénom :

Né le :

- À participer aux activités de la plongée subaquatique, notamment en scaphandre, au sein de cette structure affiliée ou agréée à la FFESSM.
- À s'absenter ou pas pendant la séance d'entraînement.¹

Un responsable légal devra être présent aux heures de début et de fin des séances piscine et des fosses et sa présence est obligatoire pour les sorties du club.

Fait à le

Signature du responsable légal :

(1) : Rayer les mentions inutiles **et** entourer la mention utile

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

À lire attentivement !

1. Généralités :

Chaque adhérent doit se conformer aux différents règlements en vigueur :

- . Arrêté du 28 août 2000 relatif aux règles techniques et de sécurité dans les établissements organisant la pratique et l'enseignement des activités sportives et de loisir en plongée autonome aux mélanges autres que l'air
- . La réglementation de la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins FFESSM
- . Le règlement intérieur du Centre Nautique Camille Muffat
- . Le présent règlement
- . Le code du sport
- . Les règlements d'utilisation des sites < extérieurs > (piscines, fosses, carrières, lacs, clubs d'accueil)

2. Accès au bassin :

Chaque adhérent doit être administrativement à jour à partir de la première séance d'entraînement du mois d'Octobre ! Passé ce délai, l'accès au bassin lui sera interdit.

L'inscription définitive au Club et l'attribution de la licence ne sont effectifs qu'après enregistrement des documents et paiement de l'adhésion, indiqués dans le bulletin d'inscription.

En cas de vol, de perte de matériel ou d'effets personnels, le Club ou Grand Paris Sud ne pourraient en aucun cas être tenus pour responsables (pendant les séances d'entraînement, il vous est conseillé de mettre vos affaires sur les banquettes autour du bassin, et de ne pas utiliser les armoires-vestiaires).

Les changements dans les vestiaires doivent faire l'objet d'une attention particulière en veillant au respect de chacun. L'utilisation de la cabine présente dans ce vestiaire est à privilégier.

3. Règles Impératives :

Tous les exercices et mise à l'eau doivent être obligatoirement réalisés sous la conduite d'un encadrant. La responsabilité de chaque adhérent peut être engagée en cas de dommage physique ou matériel à autrui. Tous dégâts occasionnés par un adhérent au niveau des infrastructures (carrelages, douches, vestiaires, etc...) ou des matériels (bouteilles, détendeurs, gilets de stabilisation etc...) mis à sa disposition dans le cadre de l'activité du Club, pourront lui être opposables et donner lieu à d'éventuels remboursements. Les adhérents doivent se conformer aux directives de l'encadrant ; celui-ci est bénévole, il assure un rôle pédagogique et d'animation, et ne tient pas à normaliser un rôle disciplinaire.

4. Matériel :

Planches de natation, ceintures, bouteilles, détendeurs, etc. vous sont prêtés par le Club ou la piscine. Il est donc indispensable d'en prendre soin et de les ranger après utilisation.

Tout prêt de matériel pour utilisation en dehors de notre Club (sortie club), doit être en accord avec les directives fédérales, avec l'accord du Président et du responsable du matériel. Il devra être rendu à temps, et en parfait état. En cas de perte, vol ou dégradation, il sera remis en état selon les règles de l'art ou remplacé par le club, aux frais de l'emprunteur.

Une caution de 250 Euros, par objet emprunté, sera demandée lors de chaque emprunt.

Seules les personnes habilitées par le responsable technique du club peuvent utiliser la station de chargement des bouteilles.

5. Fosse de plongée :

Demande d'inscription obligatoire via le site internet auprès du responsable Fosse. La séance est placée sous la responsabilité d'un encadrant du club, présent sur place. Seuls les plongeurs disposant du niveau minimum défini par les encadrants, peuvent participer aux séances d'entraînement à la fosse de plongée. Le nombre de participants est limité à 16 personnes, encadrement compris. Dans le cas d'un nombre d'inscrits supérieur à 16, un roulement sera assuré, en laissant, dans une certaine mesure, la priorité aux plongeurs préparant un niveau supérieur. Les inscrits, rejetés faute de place, seront prévenus par le responsable fosse.

6. Formation, préparation au passage de niveaux :

Le CSCV a pour vocation principale la formation des adhérents à la plongée subaquatique selon les dispositions du Code du Sport et les recommandations spécifiques de la FFESSM.

La préparation d'un passage de niveau n'est en aucun cas une garantie de son obtention. Le candidat devra démontrer son aisance et sa technicité pour le niveau attendu,

Pour le niveau 2, il est conseillé que le plongeur totalise une moyenne de 15 plongées en milieu naturel, pour le niveau 3, il est conseillé environ 30 plongées dont 15 en autonomie (*tampon par un club ou MF1*).

La présence aux fosses et séances d'entraînement en piscine, ainsi qu'aux cours théoriques, tout le long de l'année, permet de mesurer l'évolution. Un suivi des présences est effectué.

GUIDE POUR CONSTITUER VOTRE DOSSIER

L'inscription et la constitution du dossier se font préférentiellement via le formulaire disponible sur le site helloAsso (lien sur www.combsplongee.fr).



Les documents demandés peuvent être envoyés directement lors du remplissage du formulaire (scan ou photo de bonne qualité).

Doivent être fournis: à joindre au formulaire

- L'autorisation parentale pour les mineurs
- **Une copie du** certificat médical d'aptitude à la plongée avec scaphandre autonome (CACI) **(conserver l'original et déposer une copie sur votre espace fédéral, vous devrez le présenter lors des sorties)**
 - Médecin traitant pour tous y compris mineurs (Médecin des Sports ou Médecin Fédéral recommandé pour tous) **ANTICIPEZ VOS RENDEZ-VOUS**
- 1 photo d'identité

Si vous n'avez pas pu joindre les documents lors de l'inscription via helloasso, envoyez vos documents **par mail** à : secretariat@combsplongee.fr

Si possible nommer les fichiers comme ceci ANNEE-NOM-OBJET

Exemple : 20XX-TOTO-Dossier ; 20XX-TOTO-CACI ; 20XX-TOTO-ASSUR

Vous pouvez également apporter les documents à la piscine lors des séances d'entraînement du mercredi, du vendredi ou du samedi pour la section jeune.

A partir du 9 octobre 2026, vous n'aurez plus accès aux activités, piscine ou fosse, si vous n'êtes pas à jour!

Le règlement de la cotisation (voir bulletin d'adhésion), de l'assurance et des options (voir tarifs FFESSM) se fait directement via le site helloasso (CB).

Pour tout autre moyen de paiement, merci de prendre contact avec president@combsplongee.fr

En cas d'adhésions multiples, et pour bénéficier des réductions prévues, merci de contacter secretariat@combsplongee.fr qui vous fournira un bon de réduction à entrer sur le site.

Pour toute question / problème, contactez le secrétariat.

Il est préférable de compléter votre dossier **au plus tôt**, les licences de la fédération sont délivrées à partir du mois de Septembre et valables 16 mois (jusqu'au mois de Décembre de l'année suivante).

Pour garantir une couverture d'assurance, les nouveaux adhérents non licenciés à la FFESSM doivent impérativement avoir complété leur dossier complet.

L'accès à la fosse ne sera ouvert qu'aux personnes ayant fourni leur dossier complet (CACI) et à jour (licence)

Rappel : ne sont pas compris dans la cotisation annuelle et seront à régler (option lors de l'inscription ou pendant l'année):

- **Assurance Individuelle Accident (ATTENTION : Vos assurances "classiques" ne couvrent pas toujours les risques spécifiques à la "plongée sous-marine en scaphandre autonome à l'air")**
- Abonnement magazine Subaqua
- Carnets et passeports de plongée
- Fosses spécifiques hors programme établi
- Participation aux sorties en milieu naturel
- Les cartes de niveaux et de brevets (après validation pas les moniteurs)

Infos assurance Individuelle Accident:

<https://www.assurdiving.com/>

<https://ffessm.fr/gerer/assurance>

Tout dossier incomplet ne pourra être retenu

La Communication au sein du Club



La communication au sein du club est importante, elle permet de garder contact et d'informer nos adhérents.

Il existe aujourd'hui un grand nombre de moyens de communication. Le club CSCV reste vigilant et respecte vos droits en matière de communication.

Lorsque vous transmettez vos coordonnées personnelles, adresse, téléphone, mail, elles sont enregistrées au sein du bureau pour l'année en cours. Les personnes qui ne seront plus adhérentes l'année suivante seront supprimées à la fin de la période d'inscription de la nouvelle saison.

Usage au sein du club

Votre **adresse mail** n'est pas diffusée, mais elle est inscrite dans une [liste de diffusion](#).

tous les envois de mails en groupe se font sous le mode "copie cachée" ainsi personne ne voit votre adresse mail.

- adherents@mailling.combsplongee.fr pour les communications à tous
- CSCV_niveau@mailling.combsplongee.fr pour les communications d'un groupe de formation

Numéro de téléphone sera utilisé sur votre accord (cocher la case bulletin d'adhésion) pour l'inscription aux [groupes WhatsApp](#) des groupes de formation qui vous concernent. Pour rappel votre numéro apparaît alors dans le groupe.

Ces groupes sont destinés à l'usage unique des échanges autour de nos activités.

Groupe Facebook

- **CSCV Plongée Combs la Ville** - ce groupe est **privé** ouvert aux adhérents sur demande, et partage les activités du club et des adhérents.
- **CSCV COMBS PLONGEE** – groupe **public**

Conseils de bon usage:

Messagerie : je reçois des mails @combsplongee.fr ou d'un cadre du club

- Je ne réponds pas à tous, je réponds seulement à l'expéditeur, sinon tous verront mon adresse mail et ma réponse

- De préférence, j'écris à **secretariat** ou **president** ou **encadrants** @combsplongee.fr

WhatsApp :

- Je limite mes échanges au besoin du sujet (j'évite les débordements hors sujet) et je réponds dans le bon groupe.

Facebook et Photo :

- Je ne partage pas les publications qui présentent des personnes ou adhérents en situation au sein des activités du club.
- Publication ou partage sur mon compte personnel : je veille à ne pas partager des images compromettantes ou qui seraient désagréables à un adhérent ou toute autre personne.

J'applique de manière générale du respect et du savoir vivre